



RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUILLET 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 2 Juillet, à 19h00, le Conseil Municipal de Graimbouville, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle « La Capucine », sous la présidence de Monsieur Sylvain VASSE, Maire.

Ordre du jour :

Appel nominal

Désignation d'un secrétaire de séance

Approbation du procès-verbal du 28 Mai 2024

Communications et Informations diverses

Délibérations :

- Finances :
 - Fonds d'Aide aux Jeunes – année 2024
- Salle Polyvalente :
 - Modifications tarifs communaux

Point Écoles

Questions diverses

- **Appel nominal**

Etaient présents :

M. VASSE Sylvain, Maire

M. LEMAIRE Laurent, Mme ESTRIER Brigitte, Adjointes au Maire

Mme BUREL Ghislaine, M. DUMESNIL Luc, Mme HAUCHECORNE Céline, Mme LETESTU Christine, M. RAGNEAU Daniel, Mme SAMPIC Caroline, M. TROUVAY Jean-Charles, Mme ZEGGAI Marie-Laure, conseillers municipaux.

Étaient excusés :

M. PION Rémi a donné pouvoir à M. VASSE Sylvain

M. DUBOC Etienne a donné pouvoir à Mme BUREL Ghislaine

Absents et non représentés :

Mme DELORY Dorothée

M. RECHER Jonathan

- **Désignation du secrétaire de séance**

Mme Ghislaine BUREL est nommée secrétaire de séance par 13 voix (Mme DELORY Dorothée et M. RECHER Jonathan étant absents et non représentés)

- **Approbation du procès-verbal du 28 Mai 2024**

M. VASSE : Le procès-verbal a été mis en ligne sur la plateforme « Omnispace ».

Avez-vous des remarques ou des observations ? **Non**.

Le procès-verbal du 28 Mai 2024 est adopté par 13 voix (Mme DELORY Dorothée et M. RECHER Jonathan étant absents et non représentés)

- **Communications et informations diverses**

→Communauté Urbaine :

→Biodéchets

M. VASSE : Depuis le 1^{er} janvier, nous avons obligation de trier nos déchets alimentaires et de les mettre dans les composteurs. Pour notre commune, nous avons retenu comme choix de site, le parking de la salle polyvalente. L'implantation de ce point de collecte ne sera pas prévue avant 2026 car le déploiement est un peu plus complexe que prévu. Le développement se fera à l'essai en 1^{er} dans quelques quartiers du Havre. Une collecte en points d'apport volontaire (PAV) est mise en place sur la ville de Sainte-Adresse.

→PLUi

M. VASSE : Suite à la dernière conférence du 10 juin 2024, nous avons reçu un dossier concernant la commune dans lequel des fiches cartographiques sont à compléter. Les prochaines rencontres communales sont prévues courant septembre/octobre.

Arrivée de Mme DELORY à 19h10

Nous devons prévoir une réunion de la commission P.L.U, soit semaine prochaine, soit fin août.

Les membres de la commission retiennent la date du mardi 27 août 2024 à 18h30 en Mairie.

→Bornes véhicule électrique

M. VASSE : L'installation est maintenant terminée. Le marquage au sol a été effectué la semaine dernière. Nous sommes dans l'attente de l'attestation Consuel ainsi que la mise sous tension par ENEDIS. Nous informerons les usagers lorsque celles-ci seront mises en service. Par contre, nous devons redéfinir un emplacement pour le parc à vélos retiré.

→Aménagement pôles de mobilité locaux :

M. VASSE : Je laisse la parole à M. LEMAIRE présent à la réunion du 6 juin dernier à Saint-Romain-de-Colbosc.

M. LEMAIRE : La réunion portait sur l'aménagement d'aires de covoiturage qui s'inscrit dans le plan mobilité. Plusieurs pôles ont été définis autour de l'agglomération. La plus proche pour notre commune, est celle située près de l'autoroute. Le but est aussi de profiter des espaces de stationnement déjà implantés comme par exemple, au niveau des grandes surfaces. Le magasin Carrefour d'Epouville pourrait convenir mais ce serait une petite aire de covoiturage. Par contre, une interrogation pour la nouvelle surface créée sur des terres agricoles à Epretot en contradiction avec la protection des espaces (loi Zéro Artificialisation Nette) surtout que la SANEF SAPN dispose encore de terrains à l'entrée de l'autoroute. Mais la nécessité de dissocier les flux (entrées/sorties de l'aire de repos, voies d'accélération et de décélération) a pu induire cette contrainte d'aménagement.

→Travaux :

→ Construction bâtiment technique :

M. VASSE : Je donne la parole à M. RAGNEAU en charge de ce dossier.

M. RAGNEAU : Nous avons évoqué la semaine dernière, en réunion, le fait de ne pas nettoyer le tracteur sur les parties drainantes. Aussi, il a été décidé, cet après-midi, de ne pas mettre d'enrobé drainant sur le peu de voie de circulation. La semaine prochaine, le bâtiment sera hors d'air du fait de la pose des menuiseries. Notre assurance doit d'ailleurs être prévenue. Dans le terrassement, la route de Virville est en partie couverte en enrobé, reste une bande de 40cm entre la limite d'enrobé et la limite de propriété du bâtiment, qui sera réalisée en tout venant. La grille de ruissellement pour récupérer les eaux de pluie sera bien posée au point le plus bas. Il y a aura une reprise de clôture en limite de terrain vers Virville ainsi que le long du bassin. Quant à l'intérieur, le carrelage au sol sera anti dérapant (couleur blanc moucheté) et les carrelages muraux seront de couleur blanc cassé. Côté cuisine, nous prendrons en charge les plaques de cuisson et réfrigérateur, qui seront déduits de la prestation du lot. Au niveau du plancher de l'étage (environ 20 m2), nous aurons un garde-fou en plaque OSB avec un renfort. Les cloisons de l'espace de vie, côté atelier, ne seront pas en placo mais aussi en OSB. Le ravalement devrait commencer début août. Fin août, les bungalows seront retirés. Les travaux devraient être terminés en septembre.

→Consorts ALLEAUME :

M. VASSE : La haie a été retirée, par nos soins, le 10 juin dernier. Je remercie les services de la Communauté Urbaine pour la mise à disposition de la benne. La réfection de la clôture par l'entreprise MARTIN Père et Fils a eu lieu la semaine suivante. Il reste à déplacer le compteur à eau d'environ un mètre. Nous attendons le devis de Véolia. Les propriétaires sont satisfaits du résultat.

Mme LETESTU : Que sera-t-il entrepris entre le décroché et la route ?

M. VASSE : Nous allons terrasser, mais il n'est pas prévu de sous bassement béton. Un talutage sera fait ainsi sous la clôture. Cela ne bougera pas par ailleurs. Un espace d'environ 10 cm sera laissé libre d'accès pour pouvoir passer le roto-fil.

Mme HAUCHECORNE : C'est déjà mieux car il y a, pour la circulation, plus de visibilité.

M. VASSE : Nous allons pouvoir reprendre rendez-vous pour étudier l'aménagement du carrefour en termes de sécurité, mais, il est vrai que la visibilité est bien mieux à cet endroit.

→Création jardin des souvenirs :

M. VASSE : Je laisse la parole à Mme BUREL en charge de ce dossier.

Mme BUREL : Notre dossier de demande de D.E.T.R considéré administrativement complet en février 2024, a été présenté lors de la 2^{ème} programmation mais n'a pas été retenu. L'appel à projets n'étant pas encore clôturé, il nous est demandé d'attendre la fin de ce dernier courant septembre/octobre pour connaître la décision finale.

Mme HAUCHECORNE : Nous devons redéposer un nouveau dossier ?

M. VASSE : Non, pas pour le moment. Ce sera le cas si notre dossier n'est pas retenu lors de la 3^{ème} programmation prévue à la rentrée de septembre.

Mme SAMPIC : Connaissons-nous le motif de ce refus ?

M. VASSE : Non, aucun motif détaillé. Il y a des priorisations dans les dossiers et nous avons classé celui du jardin des souvenirs en priorité n°2 par rapport à nos trois demandes de D.E.T.R.

M. LEMAIRE : Avant, nous n'avions pas besoin de prioriser les dossiers, mais, comme tous les travaux n'étaient pas réalisés, cela bloquait inutilement des crédits.

M. VASSE : Effectivement, beaucoup de demandes étaient déposées par les communes, sans être suivies de la réalisation des travaux.

→Création trois bâches incendie :

M. VASSE : Pour ce dossier, classé priorité n°3, nous avons reçu la même réponse : attendre la 3^{ème} programmation courant septembre/octobre.

→Aménagement terrain de loisirs :

M. VASSE : Je laisse la parole à M. TROUVAY en charge de ce dossier.

M. TROUVAY : Les travaux commandés à l'entreprise ASTEVA ont commencé sur le site le 1^{er} juillet. S'est posée la question suivante avec le dallagiste : « Est-ce que le quartz n'allait pas être trop glissant » ?

M. VASSE : Qu'en pensent les patineurs ?

M. TROUVAY : Il ne faut pas de quartz en extérieur car trop glissant. Nous reverrons donc cette question avec l'entreprise.

M. VASSE : Nous resterions avec un béton classique lissé avec « hélicoptère » (lisseuse rotative).

M. LEMAIRE : Y-aura-t-il une différence financière ?

M. TROUVAY : Oui, mais ce ne sera vraiment pas énorme.

M. VASSE : Le quartz doit sécher davantage. Ce point sera à discuter avec l'entreprise afin d'éviter, si c'est dangereux, les accidents. L'entreprise a-t-elle bien prévue une signalisation lorsqu'elle aura coulé le béton ?

M. TROUVAY : Oui, un balisage est prévu. Normalement le coulage doit avoir lieu mardi ou mercredi de la semaine prochaine.

M. VASSE : L'installation de barrières le temps du coulage est souhaitable pour éviter que des personnes viennent marcher dessus et laisser des traces. Et, concernant la repose des équipements ?

M. TROUVAY : C'est à la commune de s'en charger. La repose des équipements sera revue avec Mme DELORY afin de laisser un peu de place si, nous ajoutons un jour, d'autres éléments.

→Mise aux normes Mairie :

M. VASSE : Je laisse la parole à M. LEMAIRE en charge de ce dossier.

M. LEMAIRE : Nous avons reçu, deux jours après notre délibération, l'accord pour notre demande de D.E.T.R. Les entreprises informées ont prévu d'intervenir la semaine du 29 juillet. Le serveur sera posé en priorité.

→ Associations :

→ La Fraternelle

M. VASSE : Nous avons reçu le 29 juin dernier les remerciements de cette association pour la subvention que nous leur avons alloués.

→ Totem Roller

M. VASSE : L'assemblée générale de cette association s'est tenue le 11 juin 2024. Je laisse la parole à M. LEMAIRE qui représentait notre commune.

M. LEMAIRE : Cette association vit un peu sous les contraintes d'un univers pointu, le roller est une niche, et il convient d'accepter cette diversité sportive. Chaque mois une animation importante est proposée. Je suis heureux que notre conseil municipal aide des projets axés sur le sport, autre que le foot. Un grand bravo aux membres de l'association pour l'organisation des « 24 heures roller » au Mans.

M. VASSE : Nous avons d'ailleurs reçu hier leurs remerciements pour la subvention allouée ainsi qu'un petit résumé du week-end de leur course, trois Graimbouvillaises sont arrivées sur le podium.

Mme DELORY : Nous sommes environ 60 à 65 adhérents. Nous avons inscrit trois équipes pour cet événement international où 19 pays étaient représentés. Nous avons une équipe de cinq jeunes pour l'épreuve d'endurance de 12h et une équipe féminine sur 12h d'enduro qui a terminé 2^{ème} de sa catégorie. Grande satisfaction générale des équipes, cela restera un très bon souvenir. Encore tous nos remerciements à la commune de Graimbouville pour son soutien à notre participation à la course des 24 h Roller.

Félicitations des membres du Conseil Municipal

→ ESPC

M. VASSE : Mme ESTRIER a représenté la commune lors de l'assemblée générale de cette association qui s'est tenue le 20 juin dernier.

Mme ESTRIER : Le club est bien dynamique et les différents entraîneurs sont satisfaits du nombre de licenciés, de l'ambiance et de l'implication des jeunes.

→ Club des Aînés

M. VASSE : L'assemblée générale du club des aînés s'est tenue le 26 juin 2024. Je laisse la parole à M. LEMAIRE qui représentait notre commune.

M. LEMAIRE : C'est un club qui vivote, le « turn over » ne se fait pas du tout. Ceux qui quittent le club ne sont pas remplacés. Les jeunes aînés ont du mal à s'intégrer. Le mercredi n'est peut-être pas le jour idéal car les nouveaux aînés gardent souvent les petits-enfants et les branches d'activités proposées pourraient peut-être être élargies, et ne pas se cantonner à des jeux de cartes. C'est dommage pour le devenir de cette association.

M. VASSE : Nous avons été, là aussi, remerciés pour notre subvention allouée.

→Comité des Fêtes

M. VASSE : L'assemblée générale s'est tenue le 27 juin 2024. Je laisse la parole à M. LEMAIRE qui représentait notre commune.

M. LEMAIRE : Cette association a du mal à « redémarrer ». Leur premier souci était de trouver un(e) trésorier(ère). Il a fallu attendre l'ultime minute de l'AG pour qu'une personne, au grand soulagement de la présidente, postule sur ce poste. Celui-ci n'est pas impressionnant, au vu du bilan financier positif. L'activité essentielle étant la location de la vaisselle. Nous avons entendu des projets, mais, pour ma part, je trouve dommage qu'il n'y ait pas un(e) leader dans le groupe qui lancerait des actions par exemple, pour commencer, une par trimestre. Il est important aussi d'ouvrir les portes et de ne pas rester centré sur les graimbouvillais, car des activités comme la couture ou la cuisine pourraient attirer d'autres personnes des villages voisins. Il serait important que l'association s'enrichisse de nouvelles têtes pour justement apporter un nouveau dynamisme.

Mme LETESTU : Le but avec l'activité mise en place le jeudi après-midi, c'est que les habitants de Graimbouville se connaissent. Après, si des personnes souhaitent ouvrir d'autres activités c'est avec plaisir, mais le porteur du projet doit l'organiser dans sa totalité.

M. LEMAIRE : Je vous rejoins complètement, celui qui est à l'origine du projet, le mène entièrement.

Mme LETESTU : Les personnes qui viennent le jeudi ne peuvent aller au club des aînés le mercredi après-midi car elles ne sont pas disponibles ce jour-ci, car souvent avec leurs petits-enfants. Nous sommes pour l'intergénérationnel.

M. LEMAIRE : Nous remercions le comité des fêtes pour le prêt de leur vaisselle lors de nos manifestations (vœux du maire, repas des aînés...).

→Élections :

M. VASSE : Je remercie les élus et toutes les personnes qui ont aidé à la bonne tenue du bureau de vote, participé au dépouillement lors des élections européennes du 9 juin dernier, et lors du scrutin concernant les législatives. Le planning pour le second tour du 7 juillet est sur la plateforme OMNISPACE. N'hésitez pas à nous signaler tout changement.

M. RAGNEAU : M. RECHER est-il toujours membre du conseil municipal ?

M. VASSE : Oui, toujours.

M. RAGNEAU : Nous devrions le solliciter ?

M. VASSE : Il est sollicité, mais ne répond pas à nos messages.
Je laisse la parole à Mme BUREL concernant les derniers mouvements sur la liste électorale.

Mme BUREL : Ce scrutin étant imprévu suite à la dissolution de l'Assemblée Nationale, la commission de contrôle des listes électorales ne s'est pas réunie comme il est légalement prévu.

Depuis le 17 mai dernier, il y a eu une radiation et deux nouvelles inscriptions. Nous étions 432 électeurs après l'examen des mouvements par la commission de contrôle le 16 mai dernier, nous sommes donc, pour les élections législatives, 433 électeurs.

M. VASSE : La date butoir pour les inscriptions était le 9 juin avant minuit, et nous avons eu deux demandes. Le lendemain, soit le 10 juin, nous devions attendre les consignes, et informations de la Préfecture. Celle-ci nous a informé que la liste électorale à retenir pour le scrutin des Législatives, était celle arrêtée en date du 10 juin 2024. Un mail du 12 juin confirmait que les inscriptions du 9 juin devaient bien être prises en compte mais devaient avoir été validées le 11 juin avant 8 heures...Les services de la Préfecture contactés nous demandaient de mettre ces deux demandes en attente d'inscription pour le lendemain du scrutin. Or, un nouveau mail en date du 21 juin, nous a informé de la procédure informatique à suivre pour intégrer, malgré tous, ces demandes avant le tableau de contrôles des inscrits des 5 jours en sélectionnant comme motif d'inscription « décision de la commission de contrôle » et non « inscription volontaire », cette procédure dérogatoire étant exceptionnelle !. Il est regrettable que tout se soit fait dans la précipitation et la désorganisation. Concernant les procurations, il n'y a pas de date butoir. J'en ferai part au député qui sera élu, car celles-ci arrivent de plus en plus tard avec les demandes en ligne. Il nous faut donc se connecter le jour du scrutin pour assurer le suivi d'une procuration arrivée très tardivement.

Mme BUREL : Il est anormal que le motif retenu pour les deux inscriptions en attente soit sur décision de la commission de contrôle alors que celle-ci ne s'est pas réunie ! Par contre, heureusement que nous avons des codes d'accès pour pouvoir consulter, à distance, si de nouvelles procurations arrivent au dernier moment.

Mme ESTRIER : Malgré tout, en cas de nouvelle procuration, nous pouvons la traiter sur le logiciel élections en Mairie.

M. VASSE : Nous avons reçu une procuration en recommandé, par la poste, le samedi midi. Heureusement, nous étions encore présents en mairie car sinon, celle-ci aurait été déposée dans la boîte aux lettres, sans signature. A ce jour, les procurations en ligne sont encore semi-dématérialisées sur notre département mais lorsque celles-ci le seront complètement, il y aura davantage de contrôles à faire.

→Période estivale :

M. VASSE : Les permanences des élus du samedi matin sont terminées. Elles reprendront en septembre. Nous avons pris chacun nos disponibilités et restons joignables par téléphone, si besoin.

- **Délibérations**
 - **Finances :**

→ **FONDS DÉPARTEMENTAL D'AIDES AUX JEUNES (PAJ) – ANNÉE 2024**

M. VASSE : Comme chaque année, nous sommes sollicités par le Département pour apporter notre contribution au fonds d'aide aux jeunes (F.A.J). Cette aide est gérée par le Département et vise à favoriser l'insertion des jeunes de 18 à 25 ans (permis de conduire, formation, mobilité, retour à l'emploi, aides de première nécessité ou pour faire face à des besoins urgents). Nous y participons depuis plusieurs années. Ce dispositif est différent des offres de la mission locale. Le barème est déterminé par le département sur la base de 0,23 euros par habitant, montant inchangé depuis 1997. Cela représente, pour notre commune, une participation de 143,75euros (625 habitants), montant déjà prévu au budget. Toutes communes confondues, cette contribution s'est élevée, pour 2023, à un peu plus de 125.383 euros. Ce sont 166 jeunes du comité local d'attribution « Le Havre Estuaire Littoral » qui ont été aidés. Le nombre total de prestations sollicitées s'est élevé à 633. La nature des aides accordées a concerné 370 soutiens au projet d'insertion et 180 aides de première nécessité. Cela représente un montant moyen de 490 euros/jeune. Les 18/20 ans représentent 40% des publics aidés, les 21/22 ans : 28% et les 23/24ans : 32%.

Avez-vous des questions ? **Non.**

Etes-vous d'accord pour que notre commune continue de participer à ce fonds d'aide aux jeunes? **Oui.**

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le courrier du Conseil Départemental de Seine-Maritime concernant l'appel à contribution pour le Fonds d'aide aux jeunes pour l'année 2024. Ce Fonds a pour mission d'accompagner des projets individuels ou collectifs de jeunes âgés de 18 à 25 ans, en difficultés financières, afin de favoriser leurs démarches d'insertion socio-professionnelle ou d'aide de 1^{ère} nécessité.

La participation volontaire des communes est basée sur un calcul de 0.23 euros par habitant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- Contribuer au Fonds d'Aide aux Jeunes pour l'année 2024, sur la base de 0.23 € par habitant, soit une participation financière pour la commune à hauteur de 143.75€.
- De faire face à la dépense au budget communal de l'exercice 2024.

Le Conseil Municipal autorise la participation de la commune au financement du Fonds Départemental d'aide aux jeunes (F.A.J) pour l'année 2024, à hauteur de 143,75 euros (625 habitants x 0,23 euros) par 14 voix POUR (M. RECHER étant absent et non représenté).

→ **SALLE POLYVALENTE – MODIFICATIONS DES TARIFS COMMUNAUX**

Un support de travail est distribué aux conseillers pour faciliter la lecture de la délibération.

M. VASSE : La délibération en date du 28 novembre 2023 concernant la révision des tarifs communaux applicables au 1^{er} janvier 2024, notamment pour la salle polyvalente sont les suivants :

➡ Location aux Graimbouvillais

	SEMAINE		WEEK-END	
	1 jour (8-18h)	Journée supplémentaire	1 jour (8h-18h)	2 jours (samedi 8h - dimanche 20h)
Grande salle	334 €	53 €	334 €	435 €
Petite salle	217 €		217 €	270 €
Grande salle + Petite salle	393 €		393 €	493 €
Grande salle (Vin d'honneur)	192 €		192 €	
Vidéoprojecteur	58 €			
Électricité	Au-delà de 100 Kwh: Tarif réglementaire en vigueur facturé selon la consommation relevée			

Nous vous proposons, pour faire face à de nouvelles demandes, ces tarifs remodulés avec la possibilité notamment, de louer en soirée et en semaine comme suit :

Nouveau document distribué aux conseillers

	Semaine (lundi au vendredi)				Samedi		Week-End
	Journée	Journée Supplémentaire	Soirée	Après-midi	Après-midi	Journée	Du samedi 8h au dimanche 20h
	8h-20h	8h-20h	14h-8h	13h-20h	13h-20h	8h-20h	
Grande Salle	334 €	53 €	390 €			334 €	435 €
Petite salle	217 €		240 €			217 €	270 €
Grande et petite salle	393 €		450 €			393 €	493 €
Vin d'honneur (Grande salle)				192 €	192 €		
Vidéoprojecteur	58 €						
Electricité	Au-delà de 100Kwh : facturation selon consommation relevée au tarif réglementaire en vigueur						

Nous avons revu également les horaires lors d'une location pour un vin d'honneur.

Mme LETESTU : Une amplitude à 18 heures pour un vin d'honneur me paraît juste surtout que les invités sont souvent conviés pour 16h/16h30 ?

M. VASSE : Nous pouvons ajuster à 19 heures mais ce sera l'heure maximum pour ne pas que ces réservations soient suivies d'un repas.

Mme ESTRIER : Nous disons « vin d'honneur » mais cela peut être une autre manifestation en semaine, comme un goûter par exemple. Effectivement, nous pouvons mettre 19 heures comme fin de location mais il faudrait surtout ne plus l'appeler « vin d'honneur ». L'idée, c'est de pouvoir louer la salle une après-midi sans utiliser les équipements de chauffe de la cuisine. Nous pouvons mettre 19 heures et adapter à 20 heures si besoin.

M. DUMESNIL : Et, est-ce qu'il y a vraiment besoin de deux tarifs le samedi ?

Mme HAUCHECORNE : Nous devrions peut-être noter « grande salle + cuisine ». Pour les horaires des colonnes « 8h-18h », la cuisine est-elle comprise dans la location ?

M. VASSE : Oui, car c'est pour un repas le midi.

Mme HAUCHECORNE : Donc, pas de possibilité d'utiliser la cuisine lors d'un vin d'honneur ?

Mme ESTRIER : Non.

Mme HAUCHECORNE : Et le frigo non plus ?

Mme ESTRIER : Oui, mais pas utiliser les fours.

M. VASSE : Il y a bien un accès à la cuisine, mais normalement les personnes n'ont pas ou très peu besoin de chauffer.

M. LEMAIRE : Après nous ne sommes pas présents.

M. RAGNEAU : Pour ma part, il y a besoin de chauffer car des amuse-gueule chauds peuvent être servis lors d'un vin d'honneur.

Mme LETESTU : C'est comme lors de la galette des rois, nous avons besoin de les réchauffer.

M. LEMAIRE : Il faut que le tarif soit adapté à l'utilisation.

M. VASSE : Pour la colonne « soirée en semaine 14h-8h », êtes-vous d'accord ?

Mme LETESTU : Il n'y a donc pas d'heure de fin d'activités en semaine ?

M. VASSE : Les locataires auront le droit de rester dans la salle jusqu'à 8 heures le lendemain matin.

Mme ESTRIER : L'heure de fin est précisée pour chaque type de location.

M. VASSE : Il y a de plus en plus de personnes qui restent dormir sur place et, c'est certainement une bonne chose.

Etes-vous d'accord pour la location « soirée » ? **Oui.**

Et pour les vins d'honneur en semaine comme le samedi, nous retenons 19 heures plutôt que d'18 heures ?

M. LEMAIRE : L'idéal serait peut-être de mettre 19 heures avec une tolérance.

Mme LETESTU : Comment cela se passe-t-il au niveau des assurances si une certaine tolérance est laissée entre 19 et 20 heures ?

Mme BUREL : Si l'horaire est précisé dans le règlement, il doit être respecté.

M. VASSE : Les vins d'honneur sont plus rares en semaine.

Mme SAMPIC : Ce n'est pas trop compliqué pour la gestion d'avoir trois horaires différents 18h, 19h et 20 heures ?

Mme LETESTU : Nous pourrions mettre 19 ou 20 heures pour toutes les locations semaine et samedi !

M. VASSE : Je vous propose donc de retenir 20 heures pour toutes ces locations au lieu de 18 heures avec une date d'effet au 1^{er} juillet 2024.

Êtes-vous d'accord ? **Oui.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2122-22,

Vu la délibération n°44/2023 fixant les tarifs communaux à compter du 1^{er} janvier 2024,

Vu les diverses demandes,

Considérant qu'il y a lieu de faire évoluer la grille des tarifs communaux fixés par la délibération ci-dessus mentionnée afin de satisfaire à de nouvelles demandes,

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,**

DÉCIDE de fixer à compter du 1^{er} Juillet 2024 la grille des tarifs communaux comme suit :

	Semaine (lundi au vendredi)				Samedi		Week-End
	Journée	Journée Supplémentaire	Soirée	Après-midi	Après-midi	Journée	Du samedi 8h au dimanche 20h
	8h-20h	8h-20h	14h-8h	13h-20h	13h-20h	8h-20h	
Grande Salle	334 €	53 C	390 €			334 €	435 €
Petite salle	217 €		240 €			217 €	270 €
Grande et petite salle	393 €		450 €			393 €	493 €
Vin d'honneur (Grande salle)				192 €	192 €		
Vidéoprojecteur	58 €						
Electricité	Au-delà de 100Kwh : facturation selon consommation relevée au tarif réglementaire en vigueur						

Le Conseil Municipal décide de modifier la grille des tarifs communaux de la salle polyvalente à compter du 1^{er} juillet 2024 par 14 voix POUR (M. RECHER étant absent et non représenté).

- **Point Écoles**

M. VASSE : Je laisse la parole à Mme ESTRIER, Présidente du S.I.V.O.S de l'Union.

Mme ESTRIER : Vendredi dernier, a eu lieu la remise des prix de fin d'année de l'école de Graimbouville. Aujourd'hui, les Olympiades ont eu lieu dans les deux écoles avec la remise des prix pour l'école de Saint Gilles. Concernant le S.I.V.O.S, un agent de la cantine ne souhaite pas renouveler son contrat car il a un autre projet personnel. Nous allons devoir rechercher une aide cantinière sur la tranche horaire 11h30/14h30. L'offre d'emploi sera publiée, mais, si toutefois vous avez connaissance d'une personne qui aurait le profil recherché, qui connaît la restauration et qui n'a pas d'enfant mangeant à la cantine, vous pouvez nous transmettre l'information.

M. VASSE : Nous pourrions adjoindre à ce poste du S.I.V.O.S, l'entretien de la mairie car ce même agent ne souhaite également pas renouveler son contrat avec nous.

Mme HAUCHECORNE : Le poste d'agent d'entretien pour la Mairie compte combien d'heures ?

M. VASSE : C'est un poste de 12 heures/semaine.

Mme ESTRIER : C'est deux heures le soir vers 16 heures pour l'école et deux fois une heure pour la Mairie.

M. VASSE : Pour l'école, il est obligatoire que l'agent soit présent le lundi et le jeudi. Après un arrangement peut se faire du mardi au mercredi et du vendredi au samedi. Vous pouvez partager également l'information autour de vous.

Mme ESTRIER : A prendre en compte le creux entre 14h30 et 16 heures.

Mme LETESTU : L'idéal serait de trouver une personne habitant Graimbouville ou Saint Gilles de la Neuville ?

Mme ESTRIER : Oui, ou une personne habitant dans les communes environnantes. Sinon, la fin des cours se termine ce vendredi et la rentrée scolaire est fixée au lundi 2 septembre prochain.

M. LEMAIRE : Nous venons de distribuer les fournitures scolaires pour les futurs collégiens.

Mme ESTRIER : Sept enfants de Graimbouville entrant en 6^{ème} à la rentrée prochaine ont pu en bénéficier.

- **Questions diverses**

M. VASSE : Avez-vous des questions à poser ? Mme BUREL

Mme BUREL : Les dates des prochains conseils municipaux sont-elles fixées ?

M. LEMAIRE : Oui, elles ont été mises en ligne.

M. VASSE : Je ne suis pas certain qu'elles y soient.

Mme ESTRIER : En tout cas, les dates sont fixées.

M. VASSE : Le planning sera mis sur la plateforme OMNISPACE.

Avez-vous d'autres questions ? Mme SAMPIC

Mme SAMPIC : Une nouvelle date a-t-elle été fixée avec Alcéane concernant le Clos Lepinay, suite à la réunion annulée ?

M. VASSE : Non, pas à ce jour. Cela sera certainement fin août, début septembre maintenant. Nous vous tiendrons informés.

Avez-vous d'autres questions ? **Non**

La séance est levée à 20h15.

Le Maire,
M. Sylvain VASSE

La secrétaire de séance,
Mme Ghislaine BUREL